

L'Égypte rejette l'accord d'Entebbe sur un nouveau partage des eaux du Nil

Le Caire (Égypte) - Les autorités égyptiennes considèrent que les accords signés par certains États du Bassin du Nil pour un nouveau partage des eaux du Nil sont illégaux et non contraignants, affirmant qu'elles prendront toutes les mesures juridiques et diplomatiques nécessaires pour protéger les droits historiques du pays sur les eaux du grand fleuve. Un nouvel accord sur le partage des eaux du Nil a été signé vendredi à Entebbe, en Ouganda, par l'Éthiopie, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie.

Les négociations menées depuis une dizaine d'années par les neuf pays du pourtour du Nil, n'ont jamais abouti, se heurtant à l'intransigeance de l'Égypte et du Soudan. À eux seuls, l'Égypte et le Soudan se partagent 87 pour cent des eaux du Nil, un fleuve long de 6700 km, soit 55,5 milliards de m³ pour le premier et 18,5 milliards de m³ pour le second. Le ministre égyptien de l'Irrigation et des Ressources hydrauliques, Mohamed Nasreddin Allam, dans un communiqué de presse publié vendredi au Caire, qualifie ces accords de non pertinents. Il a souligné que les droits de l'Égypte sur les eaux du Nil sont garantis et protégés par des conventions internationales. Le ministre a souligné que l'Égypte tend encore la main aux pays du Bassin du Nil pour une plus grande coopération. Toutefois, ajoute-t-il, au cas où les États en amont du fleuve insisteront à signer les accords «individuellement», l'Égypte prendra toutes les mesures juridiques et diplomatiques pour conserver ses droits à l'eau. Le ministre a réitéré la capacité et l'entière assurance de l'Égypte à maintenir tous les droits historiques sur le Nil, sans préjudice à sa quote-part annuelle d'approvisionnement en eau garantie par des conventions internationales reconnues par le monde entier, selon les règles du droit international. Le ministre a ajouté que l'Égypte reste ouverte au renforcement de la coopération dans tous les domaines, dans le cadre du respect du droit international et des conventions. M. Mohamed Nasreddin Allam a salué la position commune adoptée par l'Égypte et le Soudan. D'autre part, le porte-parole du ministre égyptien des Affaires étrangères, l'ambassadeur Hossam Zaki, a déclaré vendredi que ces accords n'engagent en aucune façon l'Égypte sur le plan juridique, car ils menacent de faire échouer l'initiative du Bassin du Nil. M. Zaki a déclaré que l'Égypte n'adhérera pas à tout accord qui viole sa part des eaux du Nil ou ses droits historiques, soulignant que l'Égypte ne se joindra à tout accord que si celui maintient essentiellement ses utilisations et droits actuels.